

Commune de SALIÈS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL

Le 5 mai 2025 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Saliès se sont réunis dans la Salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MIQUEL, premier Maire adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 15 avril 2025.

Étaient présents : Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Florence CABROL et David FERRÉ.

Excusés : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL, Raymond CHAPPERT et Thierry VAREILLES.

Monsieur le Maire adjoint déclare la séance ouverte à 18h30 dans la mesure où le quorum est atteint.

Madame Valérie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 17 mars 2025.

En l'absence de commentaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte administratif 2024 – Délibération Modificative ;
2. Budget Primitif Communal 2025 – Délibération modificative ;

1. Approbation du compte administratif 2024 – Délibération modificative

Par courrier daté du 3 avril dernier, les services de la Préfecture ont émis des observations suite aux votes du Compte administratif 2024 et du budget primitif 2025 lors du conseil municipal qui s'est tenu le 17 mars 2025.

En effet, il s'avère que les restes à réaliser en recettes d'un montant de 337 231 euros, justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, ont été saisis comme des prévisions budgétaires et non comme des restes à réaliser. Or, pour ne pas fausser la lecture du budget et ne pas afficher un déficit des recettes trop important, ces recettes doivent être prises en compte pour le calcul du solde du compte administratif et repris pour un montant identique dans le budget suivant.

Par conséquent, je vous propose de modifier en ce sens le compte administratif 2024.

Monsieur Jacky MIQUEL, Maire-Adjoint, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2024 qui reste identique à celui présenté lors du Conseil municipal du 17 mars 2025. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion adopté le 17 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacky MIQUEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L2121-31 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par le Comptable public et adopté lors du conseil municipal qui s'est tenu le 17 mars 2025 ;

Publié le **10 JUL. 2025**
Par Mairie Saliès

Vu la présentation en Commission Finances réunie le 6 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

Le Conseil municipal, présidé par Monsieur Jacky MIQUEL, Maire-Adjoint ;

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2024 et ses résultats comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉSULTATS DE CLOTURE 2023	182 322,06 €	891 602,10 €	1 073 924,16 €
PARTS AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	118 338,06 €		118 338,06 €
EXERCICE 2024			
RECETTES	675 798,99 €	497 625,77 €	1 173 424,76 €
DÉPENSES	583 877,28 €	1 050 069,03 €	1 633 946,31 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	91 921,71 €	- 552 443,26 €	- 460 521,55 €
RÉSULTAT DE CLOTURE 2024	155 905,71 €	339 158,84 €	495 064,55 €
R.A.R. dépenses		606 846,45	606 846,45
R.A.R. recettes		337 231,00	337 231,00
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE	155 905,71 €	69 543,39	225 449,10

2. Budget Primitif communal 2025

Par courrier daté du 3 avril dernier, les services de la Préfecture ont émis des observations suite aux votes du Compte administratif 2024 et du budget primitif 2025 lors du conseil municipal qui s'est tenu le 17 mars 2025.

En effet, il s'avère que les restes à réaliser en recettes d'un montant de 337 231 euros, justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, ont été saisis comme des prévisions budgétaires et non comme des restes à réaliser. Or, pour ne pas fausser la lecture du budget et ne pas afficher un déficit des recettes trop important, ces recettes doivent être prises en compte pour le calcul du solde du compte administratif et repris pour un montant identique dans le budget suivant.

Par conséquent, je vous propose de modifier en ce sens le budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 ne présente pas de modification par rapport à celui présenté lors du conseil du 17 mars 2025.

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 703 389,03 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 056 382,21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **FIXE** le budget primitif et l'arrête comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le 1068)	449 535,76	379 992,37
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	606 846,45	337 231,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	339 158,84
=		=	=
Total de la section d'investissement		1 056 382,21	1 056 382,21
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	703 389,03	652 390,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
	002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0	50 999,03
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		703 389,03	703 389,03
TOTAL DU BUDGET		1 759 771,24	1 759 771,24

Questions diverses

- Point travaux cantine / préau
- Réunion bilan avec les enfantastiques et l'équipe cuisine
- Proposition de rencontres avec les Elus Rural Relais de l'Egalité
- Maintien de la commémoration du 8 mai ?

Séance levée à 22h30

Le 1^{er} Maire adjoint

Jacky MIQUEL



Le secrétaire de séance

Valérie JACQUET

